

Guide de lecture des Tableaux de Contrôle (TDC) du Recueil PH Campagne 2025

Table des matières

1. Préambule.....	4
2. Onglet 1 : Informations générales et contrôles	5
2.1. TDC 1.1 : Informations générales sur l'ESMS et la coupe	5
2.2. TDC 1.2 : Professionnels présents lors de la coupe	5
3. Onglet 2 : Activité.....	7
3.1. TDC 2.1 : Places autorisées et installées, et nombre d'usagers installés	7
3.2. TDC 2.2 : Capacité autorisée, installée et file active	7
3.3. TDC 2.3 : File active et capacité autorisée/installée et personnes accompagnées pendant la coupe (file active)	9
3.4. TDC 2.4 : File active et nombre de places autorisées/installées par public.....	10
3.5. TDC 2.5 : Détail sur les données d'ouverture par modalité d'accueil en 2023	11
3.6. TDC 2.6 : Unité de décompte de l'activité	11
3.7. TDC 2.7 : Type d'ESMS et unité de décompte de l'activité en 2023.....	12
3.8. TDC 2.8 : Modalités d'accueil et unité de décompte de l'activité en 2023	13
3.9. TDC 2.9 : Taux d'occupation en 2023 par modalité d'accueil	13
3.10. TDC 2.10 : Taux de rotation en 2023 par modalité d'accueil	14
3.11. TDC 2.11 : Charges de transport 2023	15
4. Onglet 3 : Semaines usagers	17
4.1. TDC 3.1 : Cumul des semaines usagers.....	17
5. Onglet 4 : Transport.....	19
5.1. TDC 4.1 : Ensemble des transports réalisés pendant la coupe	19
5.2. TDC 4.2 : Transports réalisés par les salariés	20
5.3. TDC 4.3 : Transports réalisés par les intérimaires	21
5.4. TDC 4.4 : Transports réalisés par les libéraux	23
5.5. TDC 4.5 : Transports réalisés par les intervenants mis à disposition par l'Éducation Nationale.....	24
5.6. TDC 4.6 : Transports réalisés par les sous-traitants de transport.....	25
5.7. TDC 4.7 : Transports réalisés par la famille ou les proches.....	27
5.8. TDC 4.8 : Nombre d'heures de transports réalisées par catégorie d'intervenants et par nature de transport.....	28
5.9. TDC 4.9 : Nombre de transports par date	29
5.10. TDC 4.10 : Détail des transports utilisés par type de véhicule utilisé	30
6. Onglet 5 : Description des usagers	32
6.1. TDC 5.1 : Nombre de personnes accompagnées rattachées à un type de clientèle (= déficiences).....	32

6.2.	TDC 5.2 : Nombre de personnes accompagnées par statut ou bénéficiant de mesure de protection	33
6.3.	TDC 5.3 : Montant pris en charge par les CD/ARS en prix journée pour les personnes bénéficiant de l'amendement Creton	34
7.	Onglet 6 : Présence.....	35
7.1.	TDC 6.1 : Comparaison des modalités d'accueil entre la fiche structure et les fiches individuelles.....	35
7.2.	TDC 6.2 : Nombre de personnes par modalités d'accueil	36
7.3.	TDC 6.3 : Nombre de personnes présentes par jour	38
7.4.	TDC 6.4 : Nombre de séances par jour et nombre de séances moyenne par personne.....	39
7.5.	TDC 6.5 : Types de séances	40
8.	Onglet 7 : Accompagnements.....	41
8.1.	TDC 7.1 : Détails du volume d'heures d'accompagnement par déficiences (type de clientèles)	41
8.2.	TDC 7.2 : Détails du temps de scolarisation et du nombre de transports selon le type d'établissement.....	43
8.3.	TDC 7.3 : Détails des accompagnements (individuels ou collectifs) par prestation	44
9.	Onglet 8 : Usagers	46
9.1.	TDC 8.1 : Caractéristiques de la personne accompagnée	46
9.2.	TDC 8.2 : Comparaison des modalités d'accueil entre la fiche structure et les fiches individuelles.....	47

1. Préambule

Vous pouvez accéder à vos tableaux de contrôle en vous connectant à la plateforme e-PH : <https://ph.atih.sante.fr/ph/dashboard>.

Cliquez ensuite sur Actions 2025, et faites défiler la page jusqu'à la rubrique Tableaux de contrôles.



Ce guide permet de faciliter la lecture de l'ensemble des tableaux.

Ces derniers permettent aux ESMS de contrôler et d'analyser les informations saisies dans le cadre du Recueil PH 2025.

Les tableaux de contrôle permettent également de mettre en avant certaines atypies.

Pour information : les atypies présentées dans les tableaux de contrôle (**en orange**) ne sont pas obligatoirement des erreurs. Si, après vérification, ces atypies correspondent à la situation réelle, vous n'avez pas à corriger vos données.

2. Onglet 1 : Informations générales et contrôles

2.1. TDC 1.1 : Informations générales sur l'ESMS et la coupe

Ce tableau récapitule les informations générales de la structure, les dates de la coupe et la version du logiciel utilisée.

Année	2025
Numéro de la coupe	1
Finess géographique	
Finess juridique	
Raison sociale	
Statut juridique	
Type de structure	
Date de début de la coupe	jj/mm/aaaa
Date de fin de la coupe	jj/mm/aaaa
Version du Logiciel RAMSECE utilisée	2025.1.0.0
Version du Logiciel RAMSECE attendue	2025.1.0.0

Objectifs :

Objectif 1. Vérifier les informations administratives sur l'ESMS et les dates de coupe.

Objectif 2. Vérifier la version du logiciel RAMSECE PH utilisée.

Sources : Fiche structure et fiche coupe

Cellule en orange (atypie) : La version utilisée du logiciel apparaît sur fond orange lorsqu'elle est différente de la version attendue du logiciel. Si tel est le cas, veuillez télécharger et installer la dernière version de Ramsece-PH et retransmettre vos données sur la plateforme e-PH.

Pour télécharger la dernière version de RAMSECE-PH 2025, veuillez cliquer sur le lien : [Espace de téléchargement | Publication Atih \(sante.fr\)](#)

2.2. TDC 1.2 : Professionnels présents lors de la coupe

Ce tableau indique, par catégorie et par type d'intervenant, les effectifs en nombre et en ETP déclarés dans la fiche coupe.

Catégorie d'intervenants	Type d'intervenants [fiche coupe]	Effectifs déclarés [fiche coupe]
(Lister toutes les catégories)	Tous les types d'intervenants	
TOTAL		

ETP déclarés [fiche coupe]

Objectif : Vérifier la cohérence du type d'intervenant, des effectifs en nombre et en ETP, par catégorie d'intervenants.

Source : Fiche coupe

Remarque : seules les catégories d'intervenants pour lesquelles il y a au moins un intervenant déclarés pendant la coupe figurent dans le tableau.

3. Onglet 2 : Activité

3.1. TDC 2.1 : Places autorisées et installées, et nombre d'usagers installés

Ce tableau compare la capacité autorisée, les places installées et la file active de l'établissement avec le nombre de fiche individuelles remplies.

Au 31.12.2023	Capacité autorisée	Places installées
TOTAL		
	File active	Nombre d'usagers présents pendant la coupe

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur la capacité de l'ESMS

Source : Fiche structure & fiches individuelles

3.2. TDC 2.2 : Capacité autorisée, installée et file active

Ce tableau compare la file active, la capacité autorisée, la capacité installée de l'ESMS aux données capacitaires de la Base Finess. Il est décliné par modalité d'accueil.

[illegible]

[illegible]

Objectifs :

- Objectif 1. Vérifier la cohérence des données sur la capacité autorisée entre la Base Finess et les données capacitaires déclarées par l'ESMS (Écart 1)
- Objectif 2. Vérifier la cohérence des données sur la capacité installée entre la Base Finess et les données capacitaires déclarées par l'ESMS (Écart 2)
- Objectif 3. Contrôle de la cohérence des données sur les capacités autorisées et installées avec la file active de l'ESMS

Sources : Fiche structure, Base Finess

Calculs : Tout écart significatif mérite d'être vérifié.

- Écart 1. La colonne « Ecart 1 [A - B] » correspond à la soustraction entre la « capacité autorisée » issue de la Base Finess et la « capacité autorisée totale » déclarée dans la fiche structure.

Écart 2. La colonne « Ecart 2 [C - D] » correspond à la soustraction entre la « capacité installée » issue de la Base Finess et « capacité autorisée totale » déclarée dans la fiche structure.

3.3. TDC 2.3 : File active et capacité autorisée/installée et personnes accompagnées pendant la coupe (file active)

Ce tableau compare le nombre de personnes accompagnées pendant la coupe, avec la capacité autorisée, la capacité installée et la file active de l'ESMS.

Au 31.12.2023	Nombre de personnes de la file active pendant la coupe [A]	Capacité autorisée totale [B]
TOTAL		
	Écart 1 [B - A]	Capacité installée totale [C]
	Écart 2 [C - A]	File active totale [D]
		Écart 3 [D - A]

Objectifs :

- Objectif 1. Vérifier la cohérence entre les personnes accompagnées présentes pendant la coupe et la capacité autorisée totale (Écart 1)
- Objectif 2. Vérifier la cohérence entre les personnes accompagnées présentes pendant la coupe et la capacité installée totale (Écart 2)
- Objectif 3. Vérifier la cohérence entre les personnes accompagnées présentes pendant la coupe et la file active totale (Écart 3)

Sources : Fiche structure et fiche coupe

Calculs : Tout écart significatif mérite d'être vérifié.

- Écart 1. La colonne « Écart 1 [B - A] » correspond à la soustraction entre la « capacité autorisée totale » et le « nombre de personnes présentes lors de la coupe ».
- Écart 2. La colonne « Écart 2 [C - A] » correspond à la soustraction entre la « capacité installée totale » et le « nombre de personnes présentes lors de la coupe ».

Écart 3. La colonne « Écart 3 [D - A] » correspond à la soustraction entre la « file active totale » et le « nombre de personnes présentes lors de la coupe ».

3.4. TDC 2.4 : File active et nombre de places autorisées/installées par public

Ce tableau détaille par type de clientèle, la capacité autorisée, la capacité installée et la file active au 31.12.2023.

Type de clientèle	Nombre de places autorisées au 31.12.2023	Nombre de places installées au 31.12.2023
Déficiences intellectuelles		
Troubles du spectre de l'autisme		
Handicap psychique		
Difficultés psychologiques avec troubles du comportement		
Polyhandicap		
Déficiences motrices		
Déficiences auditives graves		
Déficiences visuelles graves		
Cérébro-lésés		
Handicap cognitif spécifique		
Handicap rare		
Épilepsie		
Surdicécité		
Tous types de déficiences personnes handicapées (SAI)		
Autres publics		
TOTAL		

[illegible]

Objectif : Contrôle de la file active et du nombre de places installées et autorisées par type de public

Source : Fiche structure

Cellule en orange (atypie) : Les cellules apparaissent en orange lorsque les données présentent une ou plusieurs incohérence(s) entre le nombre de places installées et/ou autorisées et/ou la file active. En effet, pour un type de public donné : si le nombre de places autorisées est supérieur à 0 alors le nombre places installées, ainsi que la file active devraient être supérieurs à 0. De même, si le nombre de places installées est supérieur à 0 alors le nombre de places autorisées et la file active devraient être supérieurs à 0. Et inversement : si la file active est supérieur à 0, alors le nombre de places installées et le nombre de places autorisées devraient être supérieurs à 0.

3.5. TDC 2.5 : Détail sur les données d'ouverture par modalité d'accueil en 2023

Ce tableau compare les données d'ouverture en 2023 par modalités d'accueil.

Modalités d'accueil	Nombre de jours d'ouverture [A]	Nombre de week-end d'ouverture
Accueil permanent de jour		
Accueil permanent de nuit		
Accueil permanent - famille d'accueil		
Accueil permanent - hébergement		
Accueil permanent - prestation en milieu ordinaire		
Accueil temporaire - hébergement		
Accueil temporaire de jour		
TOTAL		

Nombre de semaines d'ouverture	Taux d'ouverture (en %) [A / 365]

Source : Fiche structure

Objectif : Contrôler les données d'ouverture de l'établissement.

Calcul : La colonne « Taux d'ouverture [A / 365] » correspond au ratio « nombre de jours d'ouverture » sur 365 jours (nombre de jours de l'année 2023).

3.6. TDC 2.6 : Unité de décompte de l'activité

Ce tableau présente pour les années 2022 et 2023, l'unité de décompte de l'activité (en journées, demi-journées, nuits, séances et actes). Un « oui » apparaît pour chaque unité de décompte cochée par l'ESMS.

	Année 2022	Année 2023
Nombre de journées		
Nombre de demi-journées		
Nombre de nuits		
Nombre de séances		
Nombre d'actes		
TOTAL		

Objectifs : Contrôle de cohérence de l'unité de décompte de l'activité entre 2022 et 2023.

Source : Fiche structure

Cellules en orange (atypie) : Si une unité de décompte est cochée à « oui » en 2022, alors elle devrait être cochée à « oui » en 2023. Et inversement.

3.7. TDC 2.7 : Type d'ESMS et unité de décompte de l'activité en 2023

Ce tableau présente l'unité de décompte choisie en 2023 en fonction du type de structure déclaré au niveau de la fiche structure. Un « oui » apparaît pour chaque unité de décompte cochée par l'ESMS en 2023.

	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
Type de structure de l'ESMS		
	Nombre de nuits	Nombre de séances
		Nombre d'actes

Objectif : Vérifier la cohérence entre le type de structure et l'unité de décompte de l'activité en 2023.

Source : Fiche structure

Point d'attention : Lorsque le type d'ESMS est un « Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) », il est d'usage de déclarer l'activité en séances.

Cellules en orange (atypie) : si l'établissement est un « Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) », alors l'unité de décompte « séances » devrait être sélectionnée.

3.8. TDC 2.8 : Modalités d'accueil et unité de décompte de l'activité en 2023

Ce tableau permet de rapprocher les modalités d'accueil avec l'unité de décompte de l'activité en 2023. Lorsqu'une unité de décompte n'a pas été cochée, elle apparaît grisée.

Modalités d'accueil	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
Accueil permanent de jour		
Accueil permanent de nuit		
Accueil permanent - famille d'accueil		
Accueil permanent - hébergement		
Accueil permanent - prestation en milieu ordinaire		
Accueil temporaire - hébergement		
Accueil temporaire de jour		

Nombre de nuits	Nombre de séances

Nombre d'actes

Objectif : Contrôle de l'activité en 2023 par modalité d'accueil et unité de décompte.

Source : Fiche structure

Point d'attention : Lorsque l'établissement réalise des prestations en milieu ordinaire, il est d'usage de déclarer des séances.

3.9. TDC 2.9 : Taux d'occupation en 2023 par modalité d'accueil

Ce tableau permet de vérifier la cohérence des taux d'occupation (taux déclaré dans la fiche structure et taux théorique calculé) par modalités d'accueil.

Modalités d'accueil	Taux d'occupation renseigné	Nombre de journées réalisées [A]
Accueil permanent de jour		
Accueil permanent de nuit		
Accueil permanent - famille d'accueil		
Accueil permanent - hébergement		
Accueil permanent - prestation en milieu ordinaire		
Accueil temporaire - hébergement		
Accueil temporaire de jour		

Capacité autorisée [B]	Nombre journées ouverture [C]

Taux d'occupation théorique : [A / (B * C)]

Objectif : Vérifier la cohérence entre le taux d'occupation renseigné par l'ESMS et le taux d'occupation théorique calculé.

Source : Fiche structure

Calcul : La colonne « Taux d'occupation théorique [A / (B * C)] » correspond au ratio « nombre de journées réalisées » divisé par le produit issu de la « capacité autorisée » multipliée par le « nombre de journées d'ouverture ».

Cellules en orange (atypie) : taux d'occupation de la fiche structure différent du taux d'occupation théorique calculé.

3.10. TDC 2.10 : Taux de rotation en 2023 par modalité d'accueil

Ce tableau permet de contrôler la cohérence du taux de rotation (taux déclaré dans la fiche structure) avec la capacité autorisée, par modalité d'accueil.

Modalités d'accueil	Taux de rotation renseigné	Capacité autorisée
Accueil permanent de jour		
Accueil permanent de nuit		
Accueil permanent - famille d'accueil		
Accueil permanent - hébergement		
Accueil permanent - prestation en milieu ordinaire		
Accueil temporaire - hébergement		
Accueil temporaire de jour		

Objectif : Vérifier la cohérence entre le taux de rotation renseigné par l'ESMS et la capacité autorisée.

Source : Fiche structure

Calcul : Pour mémoire, le taux de rotation se calcule de la manière suivante :

$$\frac{(\text{Nombre de sorties dans l'année} + \text{Nombre d'admissions dans l'année})}{\text{Nombre de lits et de places autorisées}} / 2$$

3.11. TDC 2.11 : Charges de transport 2023

Le tableau suivant vise à vérifier la cohérence des charges de transport déclarées par l'ESMS. Elles sont regroupées par type dans le tableau ci-dessous :

- Les grands agrégats apparaissent tels que déclarés dans la fiche structure ;
- Les Charges liées aux matériels de transport et aux combustibles sont regroupées en sommant les « Combustibles et carburants (60221 + 60621) », les « Produits d'entretien (60222) », les « Fournitures d'atelier (60223) », le « Crédit-bail Matériel de transport (61224) », les « Locations matériel de transport (61351 + 61352 + 61353 + 61358) », les frais d'Entretien et réparations sur biens mobiliers (6155) », les frais de « Maintenance (6156) », les « Primes d'assurance (616) », les « Rabais, remises et ristournes obtenus (619 + 629) », les frais de « Missions/Réceptions/Remboursement de frais (6251 + 6256 + 6287) » et les « Dotation aux amortissements des matériels de transport (6811282) » ;
- Les Charges liées aux temps passés par les personnels ou les prestataires sont issues de la somme des « Prestation à caractère médico-social + Personnel extérieur à l'établissement + Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (6112 + 621 + 622) » et des « Charges de personnel salariés (63) » ;
- Les Charges de sous-traitance – « Transports d'usagers (62422 + 62423 + 62428) » – apparaissent telles que déclarées dans la fiche structure.

Comptes charges de transport	Total du compte [A]	Dont transports usagers et trajets des professionnels [B]
1. Grands agrégats		
<i>Total des charges (comptes de classe 6)</i>		
<i>Total des produits (comptes de classe 7)</i>		
<i>CNR Transport</i>		
2. Charges liées aux matériels de transports et aux combustibles		
3. Charges liées aux temps passés par les personnels ou les prestataires		
4. Charges de sous traitance		

Proportion [B / A]	Écart [A - B]

Objectif : Contrôler la cohérence des charges de transport

Source : Fiche structure

Point d'attention : La colonne « Ecart [A – B] ne peut pas contenir un chiffre inférieur à 0. Le cas échéant, l'ESMS doit vérifier les comptes qui ont été renseignés.

Calculs :

Proportion. La colonne « Proportion [B / A] » correspond au ratio « Dont transports usagers et trajets des professionnels » le « Total du compte » concerné.

Écart. La colonne « Ecart [A - B] » correspond à la soustraction entre le « total du compte » et la part des « transports usagers et trajets des professionnels » dans le compte concerné.

Cellules en rouge (erreur) : Les cellules apparaissent en rouge si la part des « transports usagers et trajets des professionnels » est supérieure au « total du compte » concerné.

4. Onglet 3 : Semaines usagers

4.1. TDC 3.1 : Cumul des semaines usagers

Ce tableau permet de comparer les cumuls des semaines-usagers (activité annuelle réalisée pour les années 2022 et 2023 déclarée dans la fiche structure) avec le nombre maximum théorique de semaines-usagers (calculé) et le nombre d'usagers théorique recalculé à partir des cumuls semaines-usagers déclarés.

Déclaratif 2023	Capacité installée totale au 31.12.2023 [A]	Nombre maximum théorique de semaines- usagers [B = A x 365 / 7]
Référence		
2022	.	.
2023	.	.

Cumul semaines- usagers [C]	Écart 1 [C - B]
.	.
	.

Nombre d'usagers théorique recalculé à partir du déclaratif [C / (365 / 7)]
.

Objectif : Contrôler la cohérence des cumuls des semaines-usagers déclarés pour 2022 et 2023.

Source : Fiche structure.

Calculs :

1. Le « Nombre maximum théorique de semaines-usagers » est obtenu en multipliant la « capacité installée totale » déclarée dans la fiche structure par 365 jours (une année) et en divisant ce produit par 7 jours (une semaine).
2. La colonne « Écart » est la différence entre le « cumul des semaines usagers » déclaré dans la fiche structure pour l'année 2023 et le « Nombre maximum théorique de semaines-usagers » calculé.
3. La colonne « nombre d'usagers théorique recalculé à partir du déclaratif » est obtenu en divisant le « cumul des semaines-usagers » par 52,14 (nombre moyen de semaines dans une année non bissextile).
52,14 est le ratio obtenu en divisant 365 jours (une année) par 7 jours (une semaine).

Cellules en orange (atypie) : Ecart 1 > 0

Les valeurs que vous avez renseignées sur les 2 périodicités sont comparées à un nombre maximal théorique de semaines-usagers, qui correspond à votre capacité installée multiplié par 52,14 semaines, que comporte une année complète ($=365/7$). En théorie, le total des semaines-usagers de chaque période ne devrait pas dépasser ce nombre théorique, ou alors si c'est le cas, la proportion correspondant au dépassement devrait être réduite.

5. Onglet 4 : Transport

5.1. TDC 4.1 : Ensemble des transports réalisés pendant la coupe

Ce tableau récapitule pour l'ensemble des transports réalisés pendant la coupe et par nature de transport :

- Au total : le nombre de transports, le nombre d'intervenants distincts ayant réalisé des transports, le nombre de personnes accompagnées distinctes concernées, les distances parcourues en kilomètres et les durées totales déclarées en minutes ;
- Par jour : le nombre moyen de transports, le nombre moyen de kilomètres parcourus par intervenant, le nombre moyen de personnes accompagnées transportées par intervenant, la durée moyenne du transport par intervenant.

Ensemble des transports réalisés pendant la coupe	Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nature de transport	Nombre de transports	Nombre d'intervenants
3.2.4.1 Transports liés à accueillir		
3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins		
3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale		
9.0.0.0 Trajets des professionnels		
TOTAL		

Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nombre de personnes accompagnées	Distance parcourue en km

Au total (l'intégralité de la coupe)	Par jour
Durée du transport en minutes	Nombre moyen de transports par intervenant

Par jour	
Nombre moyen de km par intervenant	Nombre moyen de personnes accompagnées par intervenant

Par jour
Durée moyenne du transport par intervenant

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur l'ensemble des transports réalisés, tous intervenants confondus.

Source : Fiches transports

5.2. TDC 4.2 : Transports réalisés par les salariés

Ce tableau récapitule pour l'ensemble des transports réalisés par les salariés de l'ESMS pendant la coupe et par nature de transport :

- Au total : le nombre de transports, le nombre d'intervenants salariés distincts ayant réalisé des transports, le nombre de personnes accompagnées distinctes concernées, les distances parcourues en kilomètres et les durées totales déclarées en minutes ;
- Par jour : le nombre moyen de transports, le nombre moyen de kilomètres parcourus par intervenant salarié, le nombre moyen de personnes accompagnées transportées par intervenant salarié, la durée moyenne du transport par intervenant salarié.

Ensemble des transports réalisés par les salariés pendant la coupe	Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nature de transport	Nombre de transports	Nombre d'intervenants
3.2.4.1 Transports liés à accueillir		
3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins		
3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale		
9.0.0.0 Trajets des professionnels		
TOTAL		

Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nombre de personnes accompagnées	Distance parcourue en km

Au total (l'intégralité de la coupe)	Par jour
Durée du transport en minutes	Nombre moyen de transports par intervenant

Par jour	
Nombre moyen de km par intervenant	Nombre moyen de personnes accompagnées par intervenant

Par jour
Durée moyenne du transport par intervenant

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur l'ensemble des transports réalisés par les salariés de l'ESMS.

Source : Fiches transports

5.3. TDC 4.3 : Transports réalisés par les intérimaires

Ce tableau récapitule pour l'ensemble des transports réalisés par les intérimaires de l'ESMS pendant la coupe et par nature de transport :

- Au total : le nombre de transports, le nombre d'intervenants intérimaires distincts ayant réalisé des transports, le nombre de personnes accompagnées distinctes concernées, les distances parcourues en kilomètres et les durées totales déclarées en minutes ;
- Par jour : le nombre moyen de transports, le nombre moyen de kilomètres parcourus par intervenant intérimaire, le nombre moyen de personnes accompagnées transportées par intervenant intérimaire, la durée moyenne du transport par intervenant intérimaire.

Ensemble des transports réalisés par les intérimaires pendant la coupe	Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nature de transport	Nombre de transports	Nombre d'intervenants
3.2.4.1 Transports liés à accueillir		
3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins		
3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale		
9.0.0.0 Trajets des professionnels		
TOTAL		

Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nombre de personnes accompagnées	Distance parcourue en km

Au total (l'intégralité de la coupe)	Par jour
Durée du transport en minutes	Nombre moyen de transports par intervenant

Par jour	
Nombre moyen de km par intervenant	Nombre moyen de personnes accompagnées par intervenant

Par jour
Durée moyenne du transport par intervenant

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur l'ensemble des transports réalisés par les intérimaires de l'ESMS.

Source : Fiches transports

5.4. TDC 4.4 : Transports réalisés par les libéraux

Ce tableau récapitule pour l'ensemble des transports réalisés par les intervenants libéraux de l'ESMS pendant la coupe et par nature de transport :

- Au total : le nombre de transports, le nombre d'intervenants libéraux distincts ayant réalisé des transports, le nombre de personnes accompagnées distinctes concernées, les distances parcourues en kilomètres et les durées totales déclarées en minutes ;
- Par jour : le nombre moyen de transports, le nombre moyen de kilomètres parcourus par intervenant libéral, le nombre moyen de personnes accompagnées transportées par intervenant libéral, la durée moyenne du transport par intervenant libéral.

Ensemble des transports réalisés par les libéraux pendant la coupe	Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nature de transport	Nombre de transports	Nombre d'intervenants
3.2.4.1 Transports liés à accueillir		
3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins		
3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale		
9.0.0.0 Trajets des professionnels		
TOTAL		

Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nombre de personnes accompagnées	Distance parcourue en km

Au total (l'intégralité de la coupe)	Par jour
Durée du transport en minutes	Nombre moyen de transports par intervenant

Par jour	
Nombre moyen de km par intervenant	Nombre moyen de personnes accompagnées par intervenant

Par jour
Durée moyenne du transport par intervenant

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur l'ensemble des transports réalisés par les intervenants libéraux de l'ESMS.

Source : Fiches transports

5.5. TDC 4.5 : Transports réalisés par les intervenants mis à disposition par l'Éducation Nationale

Ce tableau récapitule pour l'ensemble des transports réalisés par les intervenants mis à disposition par l'Éducation nationale de l'ESMS pendant la coupe et par nature de transport :

- Au total : le nombre de transports, le nombre d'intervenants mis à disposition par l'Éducation nationale distincts ayant réalisé des transports, le nombre de personnes accompagnées distinctes concernées, les distances parcourues en kilomètres et les durées totales déclarées en minutes ;
- Par jour : le nombre moyen de transports, le nombre moyen de kilomètres parcourus par intervenant mis à disposition par l'Éducation nationale, le nombre moyen de personnes accompagnées transportées par intervenant mis à disposition par l'Éducation nationale, la durée moyenne du transport par intervenant mis à disposition par l'Éducation nationale.

Ensemble des transports réalisés par les intervenants mis à disposition par l'Éducation nationale pendant la coupe	Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nature de transport	Nombre de transports	Nombre d'intervenants
3.2.4.1 Transports liés à accueillir		
3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins		
3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale		
9.0.0.0 Trajets des professionnels		
TOTAL		

Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nombre de personnes accompagnées	Distance parcourue en km

Au total (l'intégralité de la coupe)	Par jour
Durée du transport en minutes	Nombre moyen de transports par intervenant

Par jour	
Nombre moyen de km par intervenant	Nombre moyen de personnes accompagnées par intervenant

Par jour
Durée moyenne du transport par intervenant

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur l'ensemble des transports réalisés par les intervenants mis à disposition par l'Éducation nationale au sein de l'ESMS.

Source : Fiches transports

5.6. TDC 4.6 : Transports réalisés par les sous-traitants de transport

Ce tableau récapitule pour l'ensemble des transports réalisés par les sous-traitants de transport de l'ESMS pendant la coupe et par nature de transport :

- Au total : le nombre de transports, le nombre d'intervenants sous-traitants de transport distincts ayant réalisé des transports, le nombre de personnes accompagnées distinctes concernées, les distances parcourues en kilomètres et les durées totales déclarées en minutes ;
- Par jour : le nombre moyen de transports, le nombre moyen de kilomètres parcourus par intervenant sous-traitant de transport, le nombre moyen de personnes accompagnées transportées par intervenant sous-traitant de transport, la durée moyenne du transport par intervenant sous-traitant de transport.

Ensemble des transports réalisés par les sous-traitants (sociétés de transport) pendant la coupe	Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nature de transport	Nombre de transports	Nombre d'intervenants
3.2.4.1 Transports liés à accueillir		
3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins		
3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale		
9.0.0.0 Trajets des professionnels		
TOTAL		

Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nombre de personnes accompagnées	Distance parcourue en km

Au total (l'intégralité de la coupe)	Par jour
Durée du transport en minutes	Nombre moyen de transports par intervenant

Par jour	
Nombre moyen de km par intervenant	Nombre moyen de personnes accompagnées par intervenant

Par jour
Durée moyenne du transport par intervenant

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur l'ensemble des transports réalisés par les intervenants sous-traitants de transport de l'ESMS.

Source : Fiches transports

5.7. TDC 4.7 : Transports réalisés par la famille ou les proches

Ce tableau récapitule pour l'ensemble des transports réalisés par les membres de la famille ou les proches des personnes accompagnées par l'ESMS pendant la coupe et par nature de transport :

- Au total : le nombre de transports, le nombre d'intervenants familles ou proches distincts ayant réalisé des transports, le nombre de personnes accompagnées distinctes concernées, les distances parcourues en kilomètres et les durées totales déclarées en minutes ;
- Par jour : le nombre moyen de transports, le nombre moyen de kilomètres parcourus par intervenant famille ou proche, le nombre moyen de personnes accompagnées transportées par intervenant famille ou proche, la durée moyenne du transport par intervenant famille ou proche.

Ensemble des transports réalisés par la famille ou les proches pendant la coupe	Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nature de transport	Nombre de transports	Nombre d'intervenants
3.2.4.1 Transports liés à accueillir		
3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins		
3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale		
9.0.0.0 Trajets des professionnels		
TOTAL		

Au total (l'intégralité de la coupe)	
Nombre de personnes accompagnées	Distance parcourue en km

Au total (l'intégralité de la coupe)	Par jour
Durée du transport en minutes	Nombre moyen de transports par intervenant

Par jour	
Nombre moyen de km par intervenant	Nombre moyen de personnes accompagnées par intervenant

Par jour
Durée moyenne du transport par intervenant

Objectif : Vérifier la cohérence des données sur l'ensemble des transports réalisés par les membres de la famille ou des proches de la personne accompagnée

Source : Fiches transports

5.8. TDC 4.8 : Nombre d'heures de transports réalisées par catégorie d'intervenants et par nature de transport

Ce tableau récapitule la durée totale des transports réalisées, pendant la totalité de la coupe, par catégorie d'intervenant et par nature du transport.

Catégorie d'intervenants	3.2.4.1 Transports liés à accueillir	3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins
66 - AES/AMP		
71 - Médecin généraliste / Pédiatre		
... etc.		
TOTAL		

3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	9.0.0.0 Trajets des professionnels

TOTAL

Objectif : Vérifier la cohérence des heures réalisées par catégorie d'intervenants et par nature de transport

Source : Fiches transports

Remarque : seules les catégories d'intervenants pour lesquelles il y a au moins un transport réalisé (= une fiche transport) pendant la coupe figurent dans le tableau.

5.9. TDC 4.9 : Nombre de transports par date

Ce tableau récapitule, pour chaque jour de la coupe, le nombre de transports réalisés, le nombre total de personnes accompagnées, la distance totale parcourue aller et retour, la distance moyenne parcourue par personne accompagnée, la durée totale des transports aller et retour, et la durée moyenne des transports aller et retour.

Jour de la coupe	Nombre de transports	Nombre total de personnes accompagnées transportées
Semaine 1 - Lundi		
Semaine 1 - Mardi		
Semaine 1 - Mercredi		
Semaine 1 - Jeudi		
Semaine 1 - Vendredi		
Semaine 1 - Samedi		
Semaine 1 - Dimanche		
Semaine 2 - Lundi		
Semaine 2 - Mardi		
Semaine 2 - Mercredi		
Semaine 2 - Jeudi		
Semaine 2 - Vendredi		
Semaine 2 - Samedi		
Semaine 2 - Dimanche		
TOTAL		

Nombre total de km parcourus A/R	Nombre moyen de km parcourus A/R par personne accompagnée

Durée totale du transport A/R en minutes	Durée moyenne des transports A/R en minutes

Q Objectif : Vérifier la cohérence du nombre de transports, la durée du transport et la distance parcourue pour chaque journée de la coupe.

Source : Fiches transports

5.10. TDC 4.10 : Détail des transports utilisés par type de véhicule utilisé

Ce tableau synthétise, pour la durée totale de la coupe et par type de véhicule utilisé, le nombre total de transports réalisés, le nombre total de personnes accompagnées transportées, la distance totale parcourue aller et retour, la distance moyenne parcourue par personne accompagnée et par jour, la durée totale des transports aller et retour, la durée moyenne des transports aller et retour, le nombre de journées concernées.

Total coupe	Nombre de transports	Nombre total de personnes accompagnées transportées
1. Véhicule individuel - Électrique		
2. Véhicule individuel - Hybride		
3. Véhicule individuel - Thermique		
4. Véhicule collectif - Électrique		
5. Véhicule collectif - Hybride		
6. Véhicule collectif - Thermique		
7. Transports en commun		
8. Modes doux		
9. Autre		
TOTAL		

Nombre total de km parcourus A/R	Nombre moyen de km parcourus A/R par personne accompagnée et par jour

Durée totale du transport A/R en minutes	Durée moyenne des transports A/R en minutes

Nombre de journées concernées

Objectif : Vérifier la cohérence des transports réalisés par type de véhicule utilisé.

Source : Fiche transport

6. Onglet 5 : Description des usagers

6.1. TDC 5.1 : Nombre de personnes accompagnées rattachées à un type de clientèle (= déficiences)

Ce tableau compare le nombre de personnes accompagnées, issu des fiches individuelles, avec la file active déclarée dans la fiche structure, pour chaque type de clientèle.

Type de clientèle	Nombre de personnes accompagnées [fiches individuelles] [A]	En pourcentage (%)
Déficiences intellectuelles		
Troubles du spectre de l'autisme		
Handicap psychique		
Difficultés psychologiques avec troubles du comportement		
Polyhandicap		
Déficiences motrices		
Déficiences auditives graves		
Déficiences visuelles graves		
Cérébro-lésés		
Handicap cognitif spécifique		
Handicap rare		
Épilepsie		
Surdicécité		
Autres publics		
TOTAL		

File active au 31.12.2023 [fiche structure] [B]	Comparaison à la file active au 31.12.2023 [B - A]

Objectif : Vérifier la cohérence des types de clientèle

Sources : Fiches individuelles (partie identification et caractéristiques de la personne accompagnée) et Fiche structure pour la file active au 31/12/2023

Remarque : seuls les types de clientèle (= déficiences) auxquels au moins une personne accompagnée est rattachée, et/ou un nombre de places est déclaré dans la file active, sont affichés dans le tableau.

6.2. TDC 5.2 : Nombre de personnes accompagnées par statut ou bénéficiant de mesure de protection

Le tableau suivant précise le nombre de personnes accompagnées émergeant sur chaque mesure de protection listée dans les indicateurs de complexité de la fiche individuelle.

Mesure de protection	Nombre de personnes accompagnées	En pourcentage (%)
Accompagnement de l'aide sociale à l'enfance		
Mesure de protection judiciaire de la jeunesse		
Autre		
Sans mesure de protection		
TOTAL		

Le tableau suivant indique le nombre de personnes accompagnées bénéficiant d'un plan d'accompagnement global ou d'un amendement Creton.

Statut de la personne accompagnée	Nombre de personnes accompagnées	En pourcentage (%)
Plan d'accompagnement global (PAG)		
Amendement Creton		
Sans statut particulier		
TOTAL		

Objectifs : Le premier tableau permet de s'assurer de la cohérence des mesures de protection mises en place et le second, de la cohérence des statuts de la personne accompagnée.

Sources : Fiches individuelles (partie identification et caractéristiques de la personne accompagnée) des usagers

Calculs : Les pourcentages de chacun des deux tableaux sont calculés par rapport à la clientèle totale (= ensemble des personnes accompagnées).

Note :

- « Sans mesure de protection » signifie que la personne accompagnée ne bénéficie d'aucune mesure de protection (les autres modalités sont toutes cochées à « non » sur la fiche individuelle)
- « Sans statut particulier » signifie que la personne accompagnée ne bénéficie d'aucun statut particulier (les autres modalités sont cochées à « non » sur la fiche individuelle)

6.3. TDC 5.3 : Montant pris en charge par les CD/ARS en prix journée pour les personnes bénéficiant de l'amendement Creton

Ce tableau permet de comparer les montants pris en charge par les CD/ARS pour les personnes bénéficiant de l'amendement Creton, avec le nombre de personnes concernées.

	Montant en euros [A]	Nombre d'usagers concernés [B]
Pris en charge par les CD/ARS (amendement Creton)		
		Montant moyen pris en charge par personne [C = A / B]

Objectif : Vérifier la pertinence des données et les incohérences dans le montant pris en charge par les CD/ARS concernant l'amendement Creton

Sources^o: Fiches individuelles (partie identification et caractéristiques de la personne accompagnée) des usagers

7. Onglet 6 : Présence

7.1. TDC 6.1 : Comparaison des modalités d'accueil entre la fiche structure et les fiches individuelles

Ce tableau compare les modalités d'accueils déclarées à travers l'ensemble des fiches individuelles des personnes accompagnées par l'ESMS, avec les données capacitaires renseignées dans la fiche structure.

	Capacité autorisée au 31.12.2023 [fiche structure]	Capacité installée au 31.12.2023 [fiche structure] [A]
Accueil permanent de jour		
Accueil permanent de nuit		
Accueil permanent - famille d'accueil		
Accueil permanent - hébergement		
Accueil permanent - prestation en milieu ordinaire		
Accueil permanent - tous modes d'accueil		
Accueil temporaire - hébergement		
Accueil temporaire de jour		
Accueil temporaire de nuit		
Accueil temporaire - tous modes d'accueil		
TOTAL		

Nombre d'usagers calculé à partir des fiches individuelles [B]	Écart [A - B]

Objectif : Vérifier la cohérence des modalités d'accueil entre la fiche structure et les fiches individuelles

Sources : Fiche structure et fiches individuelles (partie modalités d'accueil et présence pendant la coupe)

Calcul : La colonne « Écart [A - B] » correspond à la soustraction entre la « capacité installée au 31.12.2023 » déclarée dans la fiche structure, et le « nombre d'usagers calculé à partir des fiches individuelles ».

Cellules orange atypie : Les cellules apparaissent en orange lorsque l'écart entre la « capacité installée au 31.12.2023 » déclarée dans la fiche structure, et le « nombre d'usagers calculé à partir des fiches individuelles » est différent de 0. Tout écart significatif doit être vérifié.

Notes :

- sur les fiches individuelles, les modalités d'accueil qui sont séparées en demi-journées (matin/après-midi) ont été agrégées en une seule. Exemple : Accueil permanent de jour matin et Accueil permanent de jour après-midi = Accueil permanent de jour. Si une personne est là le matin et/ou l'après-midi dans une modalité d'accueil, elle compte pour 1.
- les modalités tous modes d'accueil (accueil permanent ou temporaire) ne sont pas présentes dans les fiches individuelles, les atypies ne s'appliquent pas à ces deux lignes.

7.2. TDC 6.2 : Nombre de personnes par modalités d'accueil

Ce tableau indique, pour chaque semaine de coupe, le nombre de personnes accompagnées, pour chaque modalité d'accueil. Ils somment l'ensemble des personnes accompagnées et ils permettent de comparer à la capacité installée préalablement renseignée en fiche structure.

Semaine 1	Capacité installée [fiche structure]	Nombre de personnes présentes [fiches individuelles] [A]
Permanent - Accueil de jour - matin		
Permanent - Accueil de jour - après-midi		
<i>Permanent - Accueil de jour - Total</i>		
Permanent - Accueil de nuit		
Permanent - Famille d'accueil		
Permanent - Hébergement		
Permanent - Prestation en milieu ordinaire - matin		
Permanent - Prestation en milieu ordinaire - après-midi		
<i>Permanent - Prestation en milieu ordinaire - Total</i>		
Permanent - Tous modes d'accueil		
Temporaire - Accueil de jour - matin		
Temporaire - Accueil de jour - après-midi		
<i>Temporaire - Accueil de jour - Total</i>		
Temporaire - Accueil de nuit		
Temporaire - Hébergement		
Temporaire - Tous modes d'accueil		
TOTAL		

[illegible]

Semaine 2	Capacité installée [fiche structure]	Nombre de personnes présentes [fiches individuelles] [A]
Permanent - Accueil de jour - matin		
Permanent - Accueil de jour - après-midi		
<i>Permanent - Accueil de jour - Total</i>		
Permanent - Accueil de nuit		
Permanent - Famille d'accueil		
Permanent - Hébergement		
Permanent - Prestation en milieu ordinaire - matin		
Permanent - Prestation en milieu ordinaire - après-midi		
<i>Permanent - Prestation en milieu ordinaire - Total</i>		
Permanent - Tous modes d'accueil		
Temporaire - Accueil de jour - matin		
Temporaire - Accueil de jour - après-midi		
<i>Temporaire - Accueil de jour - Total</i>		
Temporaire - Accueil de nuit		
Temporaire - Hébergement		
Temporaire - Tous modes d'accueil		
TOTAL		

Objectif : Vérifier les jours de présence des personnes accompagnées

Sources : Fiches individuelles (partie modalités d'accueil et présence pendant la coupe)

7.4. TDC 6.4 : Nombre de séances par jour et nombre de séances moyenne par personne

Ce tableau indique le nombre de séances réalisées pour chaque jour de la coupe et le nombre de séances moyenne par personne et par jour. Il agrège l'ensemble des séances réalisées.

	Nombre de séances [A]	Nombre de personnes accompagnées ayant bénéficié de séances [B]
Semaine 1 - Lundi		
Semaine 1 - Mardi		
Semaine 1 - Mercredi		
Semaine 1 - Jeudi		
Semaine 1 - Vendredi		
Semaine 1 - Samedi		
Semaine 1 - Dimanche		
Semaine 2 - Lundi		
Semaine 2 - Mardi		
Semaine 2 - Mercredi		
Semaine 2 - Jeudi		
Semaine 2 - Vendredi		
Semaine 2 - Samedi		
Semaine 2 - Dimanche		
TOTAL		

Nombre moyen de séances par personne [C = A / B]

Objectif : Vérifier la cohérence concernant le nombre de séances et le nombre de personnes accompagnées ayant bénéficié de ces séances

Sources : Fiches individuelles (partie modalités d'accueil et présence pendant la coupe)

Calcul :

- Exemple de calcul pour le nombre moyen de séances par personne pour le lundi de la semaine 1 : Le nombre de séances totales est de 100 pour le lundi de la première semaine et le nombre de personnes présentes ce jour-là est de 200, alors le nombre moyen de séances par personne pour le lundi de la semaine 1 est de 0,5 séance.

7.5. TDC 6.5 : Types de séances

Ces tableaux permettent d'identifier, pour chaque semaine de coupe, le nombre de séances totales selon le type (individuel ou collectif) et le nombre de professionnels ayant animé ces séances. Ils agrègent l'ensemble des séances de la structure.

Semaine 1	Nombre de séances	En pourcentage (%)
Séances individuelles avec 1 professionnel		
Séances individuelles avec 2 professionnels		
Séances individuelles avec 3 professionnels ou plus		
Séances collectives avec 1 professionnel		
Séances collectives avec 2 professionnels		
Séances collectives avec 3 professionnels ou plus		
TOTAL		

Semaine 2	Nombre de séances	En pourcentage (%)
Séances individuelles avec 1 professionnel		
Séances individuelles avec 2 professionnels		
Séances individuelles avec 3 professionnels ou plus		
Séances collectives avec 1 professionnel		
Séances collectives avec 2 professionnels		
Séances collectives avec 3 professionnels ou plus		
TOTAL		

Objectif : Vérifier le nombre de séances selon le type (individuel ou collectif) et le nombre de professionnels concernés

Sources : Fiches individuelles (partie modalités d'accueil et présence pendant la coupe)

Calculs : Les pourcentages de chacun des deux tableaux sont calculés par rapport à la clientèle totale (= ensemble des personnes accompagnées).

8. Onglet 7 : Accompagnements

8.1. TDC 7.1 : Détails du volume d'heures d'accompagnement par déficiences (type de clientèles)

Ce tableau compare, et ce pour chaque semaine de la coupe, par typologie de clientèle, le nombre total de transports aller/retour réalisés, le volume d'heures d'accompagnement, et le nombre de personnes accompagnées.

Semaine 1	Nombre de transports A/R	Volume d'heures [A]
Déficiences intellectuelles		
Troubles du spectre de l'autisme		
Handicap psychique		
Difficultés psychologiques avec troubles du comportement		
Polyhandicap		
Déficiences motrices		
Déficiences auditives graves		
Déficiences visuelles graves		
Cérébro-lésés		
Handicap cognitif spécifique		
Handicap rare		
Épilepsie		
Surdicécité		
Autres publics		
TOTAL		

Nombre de personnes accompagnées [B]	Nombre d'heures moyen par personne [A / B]

Semaine 2	Nombre de transports A/R	Volume d'heures [A]
Déficiences intellectuelles		
Troubles du spectre de l'autisme		
Handicap psychique		
Difficultés psychologiques avec troubles du comportement		
Polyhandicap		
Déficiences motrices		
Déficiences auditives graves		
Déficiences visuelles graves		
Cérébro-lésés		
Handicap cognitif spécifique		
Handicap rare		
Épilepsie		
Surdicécité		
Autres publics		
TOTAL		

Nombre de personnes accompagnées [B]	Nombre d'heures moyen par personne [A / B]

Objectif : Analyser les temps d'accompagnement et le nombre de transports selon le type de clientèle.

Sources : Fiches individuelles (partie volume d'heures d'accompagnement) des usagers

Calcul : le « nombre d'heures moyen par personne » est obtenu en divisant le « volume d'heures » d'accompagnements pour chaque déficience par le « nombre de personnes accompagnées » émergeant sur cette déficience.

Note : seul les types de clientèles/déficiences déclarés à travers les fiches individuelles des personnes accompagnées par l'ESMS, apparaissent dans le tableau.

8.2. TDC 7.2 : Détails du temps de scolarisation et du nombre de transports selon le type d'établissement

Ce tableau permet de comparer, et ce pour chaque semaine de la coupe, selon le type d'établissement dans lequel les personnes accompagnées de l'ESMS sont scolarisées, le nombre total de transports aller/retour réalisés, le volume d'heures de scolarisation, et le nombre de personnes accompagnées concernées.

Semaine 1	Nombre de transports A/R	Volume d'heures [A]
Structure petite enfance		
Unité d'enseignement internalisée (UEI)		
Unité d'enseignement externalisée (UEE)		
Milieu ordinaire		
TOTAL		

Nombre de personnes accompagnées [B]	Nombre d'heures moyen par personne [A / B]

Semaine 2	Nombre de transports A/R	Volume d'heures [A]
Structure petite enfance		
Unité d'enseignement internalisée (UEI)		
Unité d'enseignement externalisée (UEE)		
Milieu ordinaire		
TOTAL		

Nombre de personnes accompagnées [B]	Nombre d'heures moyen par personne [A / B]

Objectif : Vérifier la cohérence du temps de scolarisation et du nombre de transports selon le type d'établissement de scolarisation renseigné

Sources : Fiches individuelles (partie volume d'heures d'accompagnement) des usagers

Calcul : le « nombre d'heures moyen par personne » est obtenu en divisant le « volume d'heures » de scolarisation pour chaque typologie d'établissement de scolarisation par le « nombre de personnes accompagnées » émergeant sur ce type d'établissement de scolarisation.

8.3. TDC 7.3 : Détails des accompagnements (individuels ou collectifs) par prestation

Ces tableaux agrègent par type de prestation (niveau 2 de la nomenclature SERAFIN-PH), et par type d'accompagnements (individuels ou collectifs), le volumes d'heures, le nombre de personnes accompagnées concernées, la durée moyenne d'un accompagnement par personne.

Semaine 1	Accompagnements individuels	
	Volume d'heures total [A]	Nombre de personnes concernées [B]
2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles		
2.2 Prestations en matière d'autonomie		
2.3 Prestations pour la participation sociale		
2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours		
TOTAL		

Accompagnements individuels	Accompagnements collectifs
Durée moyenne par personne [A / B]	Volume d'heures total [C]

Accompagnements collectifs	
Nombre de personnes concernées [D]	Durée moyenne par personne [C / D]

Semaine 2	Accompagnements individuels	
	Volume d'heures total [A]	Nombre de personnes concernées [B]
2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles		
2.2 Prestations en matière d'autonomie		
2.3 Prestations pour la participation sociale		
2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours		
TOTAL		

Accompagnements individuels	Accompagnements collectifs
Durée moyenne par personne [A / B]	VOLUME d'heures total [C]

Accompagnements collectifs	
Nombre de personnes concernées [D]	Durée moyenne par personne [C / D]

Accompagnements collectifs	
Nombre de personnes concernées [D]	Durée moyenne par personne [C / D]

Objectif : Analyser les temps consacrés aux accompagnements individuels ou collectifs, par type de prestation et nombre de personnes concernées.

Sources : Fiches individuelles (partie volume d'heures d'accompagnement) des usagers

Calculs :

- Durée moyenne 1. La colonne « Durée moyenne par personne [A / B] » correspond au « Volume d'heure total » lié aux accompagnements individuels par le « nombre de personnes concernées » par les accompagnements individuels.
- Durée moyenne 2. La colonne « Durée moyenne par personne [C / D] » correspond au « Volume d'heure total » lié aux accompagnements collectifs par le « nombre de personnes concernées » par les accompagnements collectifs.

9. Onglet 8 : Usagers

9.1. TDC 8.1 : Caractéristiques de la personne accompagnée

Attention ce tableau ne doit être consulté que par le personnel habilité des ESMS. Ne pas diffuser.

Ce tableau liste, pour chaque personne accompagnée, sa déficience et ses indicateurs de complexité.

Numéro de plateforme de la personne accompagnée	Type de clientèle	Comportement de la personne accompagnée
		La personne se met en danger ?
XXXXX		
YYYYY		
ZZZZZ		
... etc.		

Comportement de la personne accompagnée	
La personne perturbe ou met en danger autrui ?	La personne détériore le matériel ?

Situation	Mesure de protection mise en place
Accompagnement continu spécifique [1 pour 1]	Accompagnement de l'aide sociale à l'enfance

Mesure de protection mise en place	
Mesure de protection judiciaire de la jeunesse	Autre

Statut de la personne accompagnée	
PAG	Amendement Creton

Statut de la personne accompagnée
Montant pris en charge par les CD/ARS (en prix journée)

Objectif : Vérifier la cohérence des caractéristiques de la personne accompagnée.

Sources : Fiches individuelles (partie identification et caractéristiques de la personne accompagnée) des usagers

9.2. TDC 8.2 : Comparaison des modalités d'accueil entre la fiche structure et les fiches individuelles

Attention ce tableau ne doit être consulté que par le personnel habilité des ESMS. Ne pas diffuser.

Ce tableau indique, d'une part, pour chaque personne accompagnée, sa modalité d'accueil au sein de l'ESMS, et permet d'autre part, de comparer le total de chaque modalité d'accueil issu de l'ensemble des fiches individuelles, avec les données capacitaires autorisées et installées déclarées dans la fiche structure.

Numéro plateforme	Fiche individuelle	
	Accueil permanent de jour - (am/pm)	Accueil permanent de nuit
XXXX		
YYYY		
ZZZZ		
TOTAL (ensemble des fiches individuelles)		

Fiche individuelle	
Accueil permanent - famille d'accueil	Accueil permanent - hébergement

Fiche individuelle	
Accueil permanent - prestation en milieu ordinaire (am/pm)	Accueil temporaire de jour (am/pm)

Fiche individuelle	
Accueil temporaire de nuit	Accueil temporaire - hébergement
Accueil permanent de jour - (am/pm)	Accueil permanent de nuit
Capacité autorisée au 31.12.2023 (fiche structure)	
Capacité installée au 31.12.2023 (fiche structure)	
Accueil permanent - famille d'accueil	Accueil permanent - hébergement
Accueil permanent - prestation en milieu ordinaire (am/pm)	Accueil temporaire de jour (am/pm)
Accueil temporaire de nuit	Accueil temporaire - hébergement
Accueil permanent - tous modes d'accueil	Accueil temporaire - tous modes d'accueil

Objectif : Vérifier la cohérence des modalités d'accueil entre la fiche structure et les fiches individuelles

Sources : Fiche structure et fiches individuelles (partie modalités d'accueil et présence pendant la coupe) des usagers

Calcul : Le total des personnes accompagnées s'obtient en sommant le nombre de oui dans une colonne.

Cellules orange (atypie) : Les cellules apparaissent en orange lorsqu'une modalité d'accueil est renseignée sur une fiche individuelle (première partie du tableau), mais n'est pas présente sur la fiche structure (seconde partie du tableau).

Notes :

- Un « oui » apparaît lorsque la personne émerge au moins une fois sur une modalité d'accueil (partie modalités d'accueil et présence pendant la coupe).

- Les modalités d'accueil qui sont séparées en demi-journées (matin/après-midi) au niveau de la fiche individuelle, ont été regroupées en une seule (am/pm), afin de pouvoir être comparée avec les données de la fiche structure.